

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2022

LUTTE CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE - (N° 4827)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 25

présenté par

M. François-Michel Lambert

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« L. 541-9-10 »

la référence :

« L. 541-9-9-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.